

## Où en est le projet ?

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet, comprenant les études d'impact paysagères, acoustiques et écologiques, a été déposé le 30 septembre 2020 en préfecture. Depuis, le dossier est en phase d'instruction par les services de l'Etat.

Cette période d'étude se déroule en plusieurs étapes :

- première analyse du dossier par les autorités compétentes ;
- demande de compléments si nécessaire pour les études écologiques, paysagères et acoustiques (étape à laquelle nous sommes) ;
- deuxième analyse du dossier après réponse aux compléments demandés ;
- conformité du dossier.

Par la suite, le dossier passera en enquête publique, phase pendant laquelle les habitants auront la possibilité de donner leur avis sur le projet.

## De quoi est composé un mât ?

Le mât se compose d'une base métallique sur laquelle sont fixés des micros pour détecter les chauves-souris à proximité. Les allers et venues ainsi que les comportements de ces mammifères volants seront enregistrés et comparés selon les conditions météorologiques (vitesse de vent, température, pluviométrie etc.).

- 2 micros
- 5 anémomètres (capteur de vitesse du vent)
- 2 girouettes (capteurs de la direction du vent)
- 1 capteur de pression et 2 de température et d'humidité
- 1 boîtier pour transmettre les données quotidiennement
- 1 paratonnerre à son sommet
- 2 balises lumineuses

[setiers.parc-eoliens-enertrag.fr](http://setiers.parc-eoliens-enertrag.fr)



**Matthieu DELPLA**

Chef de projets éoliens  
matthieu.delpla@enertrag.com  
06 31 53 26 86



**Paul RICOSSE**

Chargé de concertation  
paul.ricosse@enertrag.com  
06 75 03 52 34



**ENERTRAG**

Cap Cergy  
4-6 rue des Chauffours  
95015 Cergy-Pontoise  
TÉL : 01 30 30 60 09

# PROJET ÉOLIEN DE SÉTIERS

Chèr.e.s habitantes et habitants des communes de Versigny, Courbes et Monceau-lès-Leups,

Nous tenons à vous informer que l'instruction du projet éolien des Sétiers suit toujours son cours. En août dernier, nous avons reçu une demande de « compléments » de la part de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), pour préciser certaines études de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) adressée au préfet. La DREAL nous demande notamment d'apporter plus d'informations à propos des études écologiques sur les chauves-souris et les oiseaux.

Pour répondre à cette demande, nous lançons de nouvelles études écologiques, qui commenceront ce mois-ci et se prolongeront tout au long de l'année 2022. Nous devons notamment connaître l'activité des chauves-souris en altitude. C'est la raison pour laquelle nous installerons à nouveau un mât de mesure de vent sur votre territoire début janvier.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et également de très belles fêtes de fin d'année.

**Matthieu Delpla, chef de projets éoliens**

## LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

Janvier  
2022

• Pose du mât de  
mesure de vent

Février  
2023

• Dépôt du dossier  
complété

Novembre  
2023

• Obtention de  
l'autorisation  
environnementale

Février  
2025

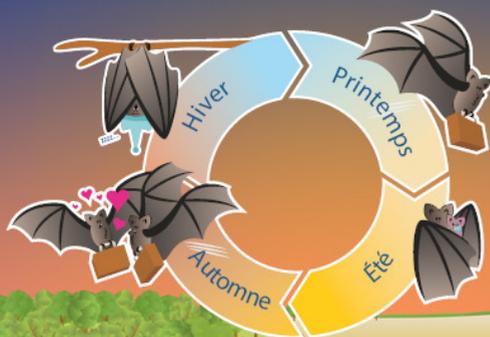
• Lancement du  
chantier

Février  
2026

• Mise en service  
du parc

# Mât de mes

## Le cycle de vie des chauves-souris



## Rappels de sécurité



• Ne pas tenter d'escalader le mât, de toucher aux instruments ou aux haubans (réservé aux professionnels habilités et formés)



• Ne pas s'approcher du mât en cas d'orage



• Contacter les services d'urgence : **18 ou 112** en cas de danger et s'éloigner de l'installation



## Le saviez-vous ?

Pour rappel, les chauves-souris appartiennent à la grande famille des **chiroptères**. Les **34 espèces** présentes en France sont toutes **insectivores**. Elles vivent la nuit et dorment le jour dans des lieux à l'abri de la lumière comme sous les toits, dans des grottes ou dans des cavités de vieux arbres. On distingue des espèces plus **sédentaires** et d'autres **migratrices**. En effet, si la majorité vole à proximité des lisières et des haies, d'autres volent très haut et sur des très longues distances (jusqu'à 4 000 km).

Contrairement aux idées reçues, notre vision est parfaite mais nous utilisons aussi les **ultrasons** pour nous déplacer et repérer nos proies dans l'obscurité. Ces ondes ultrasonores rebondissent sur les objets environnants : il s'agit de **l'écholocalisation**, technique similaire au sonar utilisé par les sous-marins.

